Image not found or type unknown

Morsure de chien et enceinte de 6 mois

Par **celine140780**, le **14/04/2011** à **20:21**

Bonjour,
J'ai été attaquée par un berger allemand alors que j'étais enceinte de 6 mois. Le chien m'a sauté dessus dans raison et sans que je le voie venir chez une personne âgée chez qui je travaillais. Il a provoqué une chute, m'a mordu le bras gauche, puis voulant m'enfuir et ayant réussi a rattrapé mon bras, il m'a mordu les côtes sur la gauche aussi.
Résultat: 6 trous (4 sur le bras, 2 sur les côtes), 1 mois de soins infirmiers à domicile, des cicatrices vraiment pas belles...
Suite à cette attaque, aux urgences, il a été pratiqué de suite une échographie. A part le fait que le bébé était en siège (alors que deux jours avant il était bien positionné tête en bas), il n'y a pas eu de conséquences physiques sur le foetus.

Sauf que le bébé, tout le reste de la grossesse s'est mis sur mon côté droit. A vue d'oeil, on voyait une boule sur la droite et c'était mou à gauche. J'ai énormément souffert le reste de ma grossesse car le côté droit était trop sollicité et malgré les tentative de recentrage de 2 ostéopathes, le bébé est resté sur son côté droit.

Puis ma fille est née. En parfait santé, malgré un accouchement très long et difficile.
Voici les conséquences aujourd'hui: suite à mon accouchement il y a 3 mois, je dois encore suivre des séances de kiné pour des problèmes de posture. Je pars naturellement sur la droite sans m'en rendre compte (par exemple en conduisant), donc je suis sans cesse tordue.

Quel médecin peut m'aider à savoir, à confirmer que le problème de "côté droit" est bien liée à l'attaque. Bien sur, tout le monde le suppose (sage femme, médecin traitant, ostéopathe...) mais personne ne veut me le confirmer! Or cela me pose beaucoup de problème aujourd'hui. Et actuellement je monte mon dossier d'indemnisation (avec une SDR) et je ne sais pas vers qui me tourner pour attester de cela.

Enfin, il se trouve que ma fille est un bébé très angoissé. Elle a beaucoup de mal à gérer ses angoisses et fait de véritable crises devant la moindre difficulté ou angoisse (se" cambre, se raidit, est tendue, hurle de terreur). Selon la puericultrice, il y a un lien a faire avec l'attaque. Mais encore une fois, est ce que je peux le confirmer dans le dossier ??

Tout cela est complexe car nous sommes devant des suppositions quasi évidentes mais en même temps, nous n'étions pas dans la tête de mon bébé pour savoir si réellement l'attaque à gauche à fait qu'il s'est réfugié à droite et si aujourd'hui cela fait qu'elle est très angoissée.
Merci de votre aide

Par **Domil**, le **14/04/2011** à **21:57**

Le problème aurait été de réagir dès le départ. Vous avez porté plainte, fait des expertises médicales après la morsure ?

PS : maman angoissé = bébé angoissé, il ressent votre mal-être et le répercute

Par **celine140780**, le **14/04/2011** à **22:21**

oui bien sur j'ai porté plainte immédiatement (aujourd'hui, 6 mois après, toujours aucune nouvelle). Ensuite, j'ai vu plusieurs fois mon médecin traitant, je dois avoir en ma possession une dizaine de certificats médicaux mais uniquement en lien avec la blessure même (évolution, taille, aspect...). Un seul certificat mentionne "utérus déporté à droite, conséquence de l'attaque?". En gros elle ne le confirme pas.

Ma sage femme va me faire un certificat médical attestant de mon inquiétude et de mon stress après les faits.
Les ostéopathes vont aussi me faire des certificats attestant qu'ils ont constaté qu'effectivement le bébé était extrêmement sur ma droite, occasionnant des douleurs à ce stade de la grossesse.

Mais que dois-je faire pour que cela soit vraiment reconnu dans mon indemnisation? Ou bien est ce que ces seuls certificats suffiront ?

Merci à toute personne susceptible de m'éclairer.

Par **Domil**, le **14/04/2011** à **22:41**

Le problème est qu'on doit voir des médecins expert. Vous n'avez pas non plus fait de déclaration à votre assurance ?
Voyez un avocat (et surtout soyez zen, sinon votre bébé en souffrira)

Par **celine140780**, le **14/04/2011** à **22:47**

Je verrai les médecins experts quand ma blessure sera consolidée, ce qui n'est pas encore le cas 6 mois après.
Enfin, mon assurance ne marche pas car j'étais sur mon lieu de travail et mon assurance est une "garantie des accidents de la vie privée". Mon employeur, lui, est assuré dans le cas où moi je causerai des dégats à un tiers, mais pas l'inverse.

Je suis donc représentée à ce jour par une société de recours qui va défendre mes intérêts auprès de la compagnie d'assurance de la dame propriétaire du chien. J'ai contacté

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

auparavant plusieurs avocats, spécialisés dans le dommage corporels, mais tous n'ont pas souhaité me prendre en charge car pour eux il s'agit d'un banal accident et pas de graves séquelles.

Les médecins experts, quand ils me verront, je ne sais pas si ils prendront en compte tout ce qui s'est passé pendant ma grossesse vu que maintenant j'ai accouché.

Merci de votre réponse en tout cas!

Par **Domil**, le **15/04/2011** à **01:55**

Donc vous avez déjà fait toutes les démarches
N'attendez pas de miracle, car le système d'indemnisation est misérable en France, d'autant qu'effectivement votre préjudice est mineur (vous ne pourrez pas faire prendre en compte un bébé prétenduemment angoissé)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés